

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE le conseil municipal par sa résolution numéro CM16 0149 a **donné un avis de motion, lors d'une séance ordinaire tenue le 25 janvier 2016**, sur le projet de règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parc, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le mercredi 17 février 2016 à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est**, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy.

QUE l'objet de ce règlement est de prévoir le paiement de frais de parc dans le cadre des projets de redéveloppement à des fins résidentielles.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle et par le maire de la Ville de Montréal, expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement **visé l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles**.

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE copie du est disponible pour consultation dans les bureaux Accès Montréal, soit à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 9 février 2016.

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Alain Roy, LL.M., avocat

Cet avis, ainsi que ce règlement peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat